

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la deuxième séance d'ajournement de la session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon du 4 septembre 2007, tenue le vendredi 7 septembre 2007 à la salle du conseil à 18 h 30 et à laquelle sont présents Madame la conseillère Marjolaine Girard, Messieurs les conseillers Nicolas Côté, Christian Gaudreault, Bernard Tremblay, Régis Larouche qui siègent sous la présidence du maire M. Yvon Drolet.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

Est absent : M. Réjean Nadeau

PROJET DE DÉVELOPPEMENT PARC ÉOLIEN DE VAL-ÉO

Le conseil rediscute de ce sujet et de sa participation éventuelle au projet. On mentionne que divers services professionnels seront requis dans le processus d'analyse.

193-09-07 Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Rodrigue Larouche de la firme d'avocats Larouche, Lalancette, Pilote et Bouchard ainsi que la firme Mallette pour analyser les impacts juridiques et financiers reliés au projet de développement du Parc éolien de Val-Éo ainsi que toute forme de participation éventuelle de la municipalité dans celui-ci.

AJOURNEMENT

194-09-07 A 18 h 45, il est proposé par M Bernard Tremblay, appuyé par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au vendredi 14 septembre à 20 h.

Maire

Directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLE

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires suffisants pour couvrir toutes les dépenses encourues ou acceptées lors de cette assemblée.

Directeur général